

Au Jour le Jour

LA FOUQUE PERILLEUSE.

Deux jeunes peintres polonais se sont battus au sabre, avec beaucoup d'acharnement et de bravoure. Après la première reprise, M. Kissling avait le crâne entaillé sur sept centimètres. Après la seconde, M. Gottlieb était blessé à la mâchoire inférieure. A la troisième, M. Kissling a le nez entaillé. A la quatrième, les deux adversaires sont l'un sur l'autre, et furieux. Les témoins cherchent à arrêter le duel. Mais l'un des témoins manque d'avoir la cuisse ouverte, l'autre a le genou ouvert. On arrête le combat.

Le sabre est une arme impressionnante; mais dans les conditions du duel, les coups de pointe sont interdits et la lame aguivée sur dix centimètres, cette arme ne passe pas pour très dangereuse. Elle fait des galons qui saignent, mais ces estafilades sont rarement des blessures graves. J'ai connu de vieux maîtres d'armes qui professaient un profond mépris pour cette escrime désordonnée. Elle déplace la main, disaient-ils, elle empêche de fixer la pointe et elle supprime la souplesse des doigts et du poignet. Et sur le terrain, ils renvoyaient l'adversaire dans un monde meilleur par quelque coup à la vieille mode française, net, joli et simple, une feinte dessous tirée dessus, exécutée avec une délicatesse attendrissante.

Mais enfin chez les peuples qui ont le sabre pour arme, il faut bien en venir aux coups de bande. L'exercice est de blesser les témoins. Dans un duel à l'épée ceux-ci ne risquent rien; au sabre, le péril commence; au pistolet, il devient illimité. On a vu dans une salle un tireur excellent, mais un peu nerveux, loger sa balle, non point dans la cible, mais dans une porte du mur de droite. Le danger qui courait les témoins est en raison inverse de celui qui courait les combattants.

Un duel est une rencontre où l'on ne désire généralement pas tuer son adversaire. On serait même désespéré de lui faire du mal, et je ne sais pourquoi on met au bout de son bras une chose qui pique. Mais le combat du malheur serait de tuer les témoins. Il n'y a pas tant de gens qui sachent diriger un combat. Leur perte serait irréparable. Un bon témoin a du sang-froid avec de l'audeace; il est résolu et conciliant; il connaît les règles de l'honneur et il n'en démont pas; irréductible sur ce point, il est galant-homme en tous les autres. S'il n'avait pas ces qualités, qui sont rares, les duels seraient impossibles. S'il n'existait pas des témoins dont on fut sûr, on ne penserait même plus à se battre. Le duel serait aboli, faute de combattants; et que deviendrait l'honneur? — Y.

LE LEGS DE M. SEIFERT.

M. Seifert, âgé de soixante ans, sain de corps et d'esprit, fit son testament, par lequel il donna à la ville de Weida, lieu de sa naissance, la somme de deux cents marks.

Voilà, dites-vous, une petite libéralité. M. Seifert l'accompagna d'une grande prudence, ce qui fut beaucoup plus que d'en doubler le prix. Le sage, quand il fait des cadeaux, s'arrange pour que leur valeur morale soit prépondérante. M. Seifert stipula que la ville de Weida ne toucherait pas au capital légué, qui est de 250 fr., ni aux intérêts; et qu'il en serait ainsi pendant trois cent quarante ans, c'est-à-dire jusqu'au 29 mai 2254. A ce moment, les legs, sans cesse grossis par les intérêts composés, ne sera plus de 200 marks, mais de 25 millions. La ville de Weida sera riche.

Trois cent quarante ans! O fatale année 1574! Que faisaient en ces temps lointains les certaines d'ancêtres dont chacun de nous descendait? Il y en avait sans doute de toutes sortes. Mais comment ne s'en est-il pas trouvé un seul pour placer sur quelque banque solide, celle des Médicis, par exemple, ou celle des Gondi, à Lyon, 200 livres tournois, à l'intention de l'héritier survivant en 1914. L'héritier de cette petite somme serait aujourd'hui riche à dizaines de millions. Mais nous mesurons tout à la brève durée de notre vie, et c'est pourquoi nous n'osons pas faire de grands desseins ni comprendre de grandes vérités. Il est temps encore de réagir. Un oncle vraiment avisé léguera à chacun de ses neveux 250 francs, à toucher en 2254; c'est là une jolie créance de 30 millions qu'il lui donnera, en même temps qu'une grande leçon de patience. Ayant ainsi rempli magnifiquement son devoir, l'oncle pourra d'un cœur léger convertir le reste de ses rentes en

bouteilles de Haut-Brion et en scieries de demoiselles.

Le seul ennemi de ces échéances lointaines, c'est qu'elles sont parfois difficiles à recouvrer. Villiers de l'Isle-Adam réclama un jour à l'empereur Napoléon III le principal et les intérêts d'un prêt que son oncle, grand prieur de Malte, avait fait à Saint-Louis, quand celui-ci s'équipa pour la Croisade. Cela faisait, au taux le plus modéré, quelques millions. L'empereur des Français sourit pensivement et ne paya point. Nos neveux de 2254 trouveront peut-être aussi des guichets fermés. Toutefois la ville de Weida n'a manifesté aucune crainte. Elle a remercié le magnifique donateur des millions de l'avenir. Elle se voit riche. Qui sait? Elle se prépare déjà peut-être à se ruiner. — Y.

UNE IMPORTANTE MANIFESTATION DU COMMERCE MONDIAL.

La Conférence Parlementaire Internationale du Commerce.

Correspondance Spéciale de l'Abbeille. Une centaine de membres du Congrès International des Chambres de Commerce se sont réunis à déjeuner, chez Marguery, pour y discuter l'ordre du jour suivant:

"Comment les guerres douanières pourraient être évitées par l'action concertée du Commerce, des Parlementaires et de la Presse?" Cette réunion, à laquelle assistaient des commerçants, des parlementaires et des journalistes de tous les pays, avait été organisée par les soins de notre confrère "Le Commerce Mondial," en collaboration avec "La Presse-Associée" et la "Dépêche Coloniale" et les Directeurs sont, tous trois, Conseillers du Commerce Extérieur de la France, MM. Lucien Couët, Jean-Bernard et J. P. Trouillet.

A l'occasion de ce déjeuner, les parlementaires présents délégués à la première Conférence Parlementaire internationale du Commerce, à Bruxelles: M. Baudet, sénateur et M. Charles Chaumet, députés, M. de Timiriassoff, ancien ministre de Russie et membre du Conseil de l'Empire; M. Dove, vice-président et M. de Richtofen, membre du Reichstag, ont échangé leurs vues unaniment favorables au succès de cette conférence.

Des discours ont été prononcés au nom du Commerce par M. Munsterberg, membre du Comité Permanent du Congrès International des Chambres de Commerce, par M. Charles Roland, président de la Chambre de Commerce Française de Bruxelles, par M. Philippe Roy, Commissaire Général du Canada, par M. Jean-Bernard, par Pierre Ponnelle, président de la Chambre de Commerce de Beaune, M. Camille Kirstein, président honoraire de l'Union Syndicale des négociants en vins de Bordeaux et par M. Schlumberger, président de la Chambre de Commerce de Mulhouse.

M. le baron Papius, Secrétaire de la Légation de Sa Majesté le roi de Bavière, a rappelé, au nom des Diplomates, que les ententes entre les peuples se faisaient, aujourd'hui sur le terrain commercial et M. Bolley, directeur des Affaires Commerciales au Ministère du Commerce, est venu apporter à la réunion l'assurance que l'Administration française avait le plus grand souci de favoriser les échanges, c'est-à-dire les développements du commerce par un grand libéralisme dans l'application des tarifs et des règlements douaniers.

Dans la matinée, les membres français et étrangers du déjeuner du Commerce Mondial ont visité, sous la conduite de M. Weiller, les Usines de la Société Lorraine de Diétrich à Argenteuil. Les ateliers d'essai et de vérification des nombreuses pièces nécessaires à la construction des automobiles ont particulièrement intéressés les congressistes qui se sont en outre, rendu compte, par une visite rapide des institutions ouvrières d'Argenteuil, que l'industrie française avait un égal souci de sa fabrication d'automobiles de luxe et du bien-être de ses ouvriers.

La "Charente" Répare les Câbles Marocains français.

Correspondance Spéciale de l'Abbeille. Marseille, 18 juin. — Le vapeur câblé "Charente" est arrivé de Tangor ayant à bord les ingénieurs Laroze et Couderc. Ce navire de l'Etat vient de réparer le câble sous-marin Cadix-Tanger, dont les travaux ont duré quinze jours. Le navire est reparti pour la Seyne.

Chronique DE LA Ville

Calendrier de l'Abbeille

Semaine du 29 juin au 5 juillet. Lundi, 29. — S. Pierre et Paul. Mardi, 30. — Commém. S. Paul. Mercredi, 1er juillet. — St. Thierry. Réception par la fanfare et la patrouille du Temple Jérusalem (branche du Mystic Shrine de la Nouvelle-Orléans) des Vétérans du "Old Soldiers Home", sur le Bayou St-Jean. Exercices de fin d'année au collège St-Augustin. Réunion à 8 heures du soir, du comité général de la Société du Quatorze Juillet.

Judi 2. — Visitation N-D. Vendredi 3. — S. Anatole. Samedi 4. — Ste-Berthe. Fête de l'Indépendance américaine. — Concerts aux parcs de la ville. — Rencontre des boxeurs Mandot et Dundee, en 16 rounds, au Parc Pelican. — Pique-nique de la Royal Arch Grove No. 37, U. A. O. D., au Southern Park. — Festival des Woodmen of the World, au Southern Park. Dimanche 5. — Ste-Zoé. Festival de la Società Italiana di M. B. Vittorio Emanuele III au Southern Park.

Lever du soleil 5 h. 2 m.; coucher, 7 h. 5. Premier quartier de lune, le 30 juin à 1 h. 24 du soir. N. B. — Les lecteurs et lectrices de l'Abbeille sont instamment priés lorsqu'ils auront le désir de voir annoncé dans le Calendrier de l'Abbeille un événement intéressant le public de nous en adresser communication.

Informations spéciales

TRES IMPORTANTES

En cas d'accident, téléphonez, "Ambulance, Charity Hospital." En cas d'incendie, téléphonez, "Fire Alarm Office," Main 1454. Fire insurance patrol, du centre de commerce, Main 176. Infirmerie Touro, Uptown 2684. Hôtel Dieu, Galvez 935. Hôpital Français, Ste-Anne, entre Roman et Derbigny, Hemlock 44. Chef de police, Main 195. Chef des détectives, Main 89. "Oleans Eye Infirmary," 1305 rue Ste-Marie, Jackson 99. "Coroner's Office," Main 148. "Sewerage Office," Main 1470. informations et réclamations, jour et nuit, Main 606.

Stations de Police. 1ère Station — Tulane et Gravier, Main 33. 3me Station — Charfres et Orléans, Hemlock 39. 4me Station — Dorgenois et St-Philip, Hemlock 1120. 5me Station — Avenue des Champs-Elysées et Dauphine, Hemlock 60. 6me Station — Rousséau et avenue Jackson, Jackson 1100. 7me Station — Napoléon et Magazine, Uptown 19. 8me Station — Alger, Algiers 79. 9me Station — Carrollton et Hampson, Walnut 115. 10me Station — Canal et Nouveau Bassin, Galvez 60. 11me Station — Levée et rue Canal, Main 65. 12me Station — S. Robertson et St-Andrew, Jackson 1070.

Vol d'une montre \$3,000,000 pour une gare

M. J. W. Thompson, entrepreneur de chemins de fer de notre ville, vient d'obtenir le contrat pour la construction de la gare Union, à Dallas, Texas, qui coûtera \$3,000,000. Les huit lignes de chemins de fer, qui entrent dans cette ville, seront usagés de cette gare.

La Fête des Dames Patronnesses de l'Autel de la Cathédrale

Fête des plus brillantes hier, dans la salle du casino, pour le bénéfice de l'œuvre des dames patronnesses de l'autel de la Cathédrale St-Louis. Le divertissement cinématographique, avec des films si bien choisis, amusants, tout en restant très instructifs et très moraux, avait attiré une grande affluence. Un buffet fort bien achalandé permit aux spectateurs de se rafraîchir.

M. Emile S. Ecuver, président de l'Union Française, dont la générosité est bien connue, avait non seulement mis à la disposition de l'œuvre sa belle salle, si bien éclairée, mais encore lui abandonna toute la recette qui fut de plus productive.

Le Souvenir Français

Les membres du Souvenir Français qui assistaient à la réunion tenue hier au consulat de France, étaient nombreux. Ils eurent à étudier les divers projets que leur soumit le marbrier chargé de réédifier le monument des marins du Tonnerre. Celui qu'ils adoptèrent à l'unanimité comporte un socle sur lequel sera posé le monument de Buras, et qui sera entouré d'un carré de gazon bordé de dalles en marbre. Deux cérémonies consécutives auront lieu: l'une le 14 juillet, pour l'inhumation des restes mortuaires dans un caveau commun, au square de la Cathédrale; l'autre le 15 août, pour l'érection de la colonne rapportée de Buras.

Parmi les personnes qui assistaient à la réunion, on remarquait M. Joseph Delagrangé, vice-président de la compagnie des chemins de fer de la ville.

Jeunes gens condamnés

Harry Farley, habitant 1038, rue Magasin, et Joseph Rusconi, âgés de dix-huit ans, ont été condamnés chacun à neuf mois de prison par le juge Fisher de la seconde cour criminelle de cette ville. Ils avaient pénétré chez Joseph Miller, le revolver au poing, l'avaient sommé de leur remettre l'argent et les bijoux qu'il possédait.

Chute d'un enfant

A 6 heures hier après-midi, Alice Wilson couleuse, âgée de 2 ans, est tombée d'une galerie de la maison, 1132, rue Quartier, et s'est blessée au-dessus de l'œil et contusionnée au corps. Elle est soignée à l'Hôpital de la Charité.

Vols

Des malfaiteurs se sont introduits dans la pharmacie de Bernard H. Leveigne, 4101, rue Du-maine, hier matin, et se sont emparés de plusieurs fioles d'essence et d'une somme d'argent.

M. J. Fairchild, gérant de la "National Rice Milling Company", coin des rues Montégut et Charfres, s'est plaint à la police, hier après-midi à 4 heures, que des cambrioleurs s'étaient introduits dans l'édifice de la compagnie, et avaient fait main basse sur deux balances en cuivre d'une valeur de \$50.

Double arrestation

M. Richard Leathers, employé à la "Pelican Box Factory", coin des rues Julia et Galvez, a arrêté hier après-midi à 3 heures 50, Jesse Majeste, âgé de 18 ans, et Wm. Majeste, 45 ans, domiciliés 517, Sud Roman. Il les accusé d'avoir dérobé deux filets de pêche d'une valeur de \$12 qu'ils ont jeté par une fenêtre, pour les emporter ensuite. Le plus jeune a comparu devant la cour juvénile, et l'aîné a été incarcéré à la première station de police.

Frappé d'insolation

Hier matin, à 11 heures 05, Freeman Cunningham, âgé de 53 ans, demeurant coin des rues Baronne et Poydras, est tombé, frappé d'insolation et s'est affaibli sur le trottoir. Il a été relevé sans connaissance et transporté à l'Hôpital de la Charité. Son état n'est pas désespéré.

Festival de la Police

Cette fête qui a eu lieu aux "Fair Grounds", a été couronnée d'un éclatant succès, malgré l'orage dans l'après-midi, qui a forcé les directeurs à renvoyer à plus tard la partie de "base-ball". A part cela, le programme a été suivi à la lettre. En tous points, la fête a encore surpassé celle des années précédentes. La grande foule qui se pressait dans le vaste amphithéâtre, offrait un imposant coup d'œil, et l'on se croiyait gaiement, sous la fraîche brise, qu'avait laissée l'orage.

Comme témoignage de reconnaissance pour ses bons services, le Maire Martin Behrman, a présenté à Joseph Rojas, trésorier de la Société de Bienfaisance, une bague avec diamants, et au Surtendant Reynolds un "loving cup".

Nous donnons ci-après, un résumé des principaux lauréats de la fête:

Courses — 100 yards, gagnée par Louis Massina; les athlètes du premier precinct ont capturé la bannière; marche, 1-16 de mille, Harry Gregson; lancement de pelote de "base-ball", Buddy Ford; George Scott, âgé de 80 ans, est sorti victorieux d'une course de 100 yards; course, 1 mille, S. Majeste; course, entre agents gras, John Meyers.

Toutes Athlétiques.

Courses: 100 yards, L. J. Massina; 100 yds, pour hommes catégorie de 200 à 220 livres, Timothy Valentine; 1-16 de mille, détective Harry Gregson; 100 yds, pour hommes catégorie 220 à 240 livres, B. Raggio; 100 yds, catégorie, 204 à 260 livres, Nat Arena; 100 yds, catégorie, 260 livres et au-dessus; 100 yds, pour hommes de 45 à 50 ans, Sergeant Jno. M. Dunn; 100 yds pour hommes, au-dessus de 50 ans, Geo. Scott; 220 yds, L. J. Messina; 1/4 de mille, E. J. Majesty; lancement de poids, 16 livres, Timothy Valentine; marche 1/4 mille, détective Gregson; lancement de poids, 56 livres, T. Valentine; Sauf à pieds joints, John Dillman; lancement d'une pelote de base-ball, détective J. T. Ford; course, 1/4 de mille, J. C. Scherman; course de chevaux, 1 mille, Jno. A. Peyroux; course 100 yds par les reporters de la police, Peter Hamilton.

Ligue Athlétique de l'Ecole Publique.

Courses, 50 yds, James Braughn, 60 yds, Louis Allard; 70 yds, Eric Eckhardt; Lancement de poids de 80 livres, Eric Eckhardt; course, 220 yds, Jno. Bray; courses de haies, Russell Stream.

Union Athlétique d'Amateurs.

Course 100 yds, A. Jensen; courses de haies, P. T. Werleir; course, 200 yds, A. Jensen; course saut, pas et élan, H. Johnson; course 440 yds, M. Doswell; course un mille, J. Landrieux. Un bal dans la vaste salle des "Fair Grounds", a terminé à une heure très avancée de la nuit, la magnifique fête. Le festival a produit une somme de \$12,000.

Le Banquet

Lundi à midi, au restaurant Martin, les membres de la "Police Mutual Benevolent Association" donnaient un banquet pour célébrer leur festival annuel. Ce banquet réunissait les principaux membres de la Police et de nombreux autres convives.

Au dessert plusieurs discours furent prononcés par M. M. Perry Behm; Joe Rejas; capitaine Paul Coiman; Joseph W. Heatley; Bat Sullivan; Pete Hamilton, du N. O. States et Charles Donnal, Secrétaire du "Police Board" et de l'Association. Tous ces orateurs furent applaudis vigoureusement, puis, avec l'aisance et la bonne humeur que chacun lui connaît, le Colonel Huges J. de la Vergne s'adressa, aux membres de la Police. Depuis longtemps, il guettait, dit-il en substance, une occasion de rendre hommage à ces braves gens qui, héros observés de tous les jours, ne marchent ni leur peine, ni même leur existence pour l'accomplissement de leur tâche.

Il témoigna, en des termes heureux qui furent l'expression du sentiment de tous, son admiration pour la vigilance des bons gardiens qui protègent nos familles et veillent sur nos propriétés. Lorsque je vais me coucher, ajouta-t-il, et que dans l'ombre de la nuit j'entends résonner sur le sol le bâton du policeman, je dors tranquille; les miens n'ont rien à craindre; des yeux vigiliants guettent le rôdeur malintentionné; des jarrets nerveux sont prêts à bondir sur lui; des bras musclés l'empêcheront de lui faire.

L'affaire Walters

La décision de la cour suprême de l'état dans l'affaire de W. C. Walters, a créé une vive sensation. L'avocat de district Garland, de la paroisse St-Landry, se propose de demander une nouvelle révision, afin de faire arrêter de nouveau le chaudronnier, de le poursuivre sous la loi de 1908, dont la pénalité pour rapt est de 20 ans d'emprisonnement. Il existe une telle confusion dans la loi de 1908 et celle de 1910, que l'on s'attend à de nouvelles surprises au cours de cette affaire.

Volours à l'oeuvre

Gustave Ozenne, habitant 2315, rue Valence, a fait feu sur un nègre, qui tentait de s'introduire dans sa chambre. Il ne croit pas avoir blessé l'intrus. Un autre noir a pénétré dans la demeure de Mme Robert C. Sewal, 1816, rue Félicité, mais aux cris poussés par celle-ci, il s'est esquivé par une fenêtre sans avoir rien dérobé.

La demeure de Frank Gutierrez, 2416, avenue Tulane, n'a pas été épargnée par les voleurs. Un escroc a essayé de faire main basse sur la batterie de cuisine, et a également réussi à déguipier.

Les voleurs ont eu plus de succès en la demeure de Mme William Ledoux, 1019, rue Dryades, où ils se sont emparés d'une boîte contenant \$20.



M. EMILE TOMATOU, Chef du Restaurant Martin.

Hors d'œuvre Potage tortue au Madère Filet de truite à la Marguery Pommes frites allumettes Pâtes à la Martin Côtes d'agneau Cardendlesta Petits pois Boulet de grain rôti au Gondola Tomates frappées à la Chef Dessert Café Liqueurs Sauternes St. Emilion Cognac.

Ce menu faisait le plus grand honneur au chef, M. Emile Tomatou qui s'était surpassé et qui fit faire aux convives la meilleure chère. M. Tomatou est bien connu de la Nouvelle-Orléans, ayant fait ses preuves comme chef dans les meilleures maisons de la ville. Et pour ceci nous devons rendre hommage à M. Martin, qui sut assurer le concours de cet excellent cuisinier. Désormais, le restaurant Martin devient l'endroit chic et le bon endroit, car on y dégustant des plats exquis on jouit de la vue magnifique sur les arbres et les fleurs du City Park.

Nouvelle mesure par le Conseil de Ville

A la séance du conseil de ville, tenue mardi, à l'hôtel de ville, une ordonnance a été adoptée par laquelle dorénavant les asiles d'orphelins et les églises, devront payer les frais de pavage et leur part des améliorations faites par la ville, comme le public en général. Depuis vingt ans, ces institutions étaient exemptes de ces obligations.

Incendie

Hier matin le feu a causé des dégâts de \$250, au bâtiment 2531, rue Calhoun, propriété de Théodore Baker. Les dommages au mobilier sont de \$50. Le tout est assuré.

Négrillon empoisonné

Hier après-midi, vers 1 heure, un enfant noir, Joseph Borden, âgé de 4 ans, 1900, rue St-Philippe, ayant trouvé une fiole de pastilles antiseptiques, en a avalé plusieurs, les prenant pour des bonbons. Il a été transporté dans un état critique, à l'Hôpital de la Charité.

Bonne opération

La "Vallière Company", firme de la Nouvelle-Orléans, vient d'exécuter pour la Vera-Cruz, une commande de 10,000 paquets de différents objets de toilette, pour les marins des Etats-Unis. L'ordre a été exécuté en 6 heures.

EN COLOMBIE.

On ne savait rien jusqu'à présent des peuples qui, avant la conquête espagnole, ont pu habiter l'arrière-pays de la Colombie. Les hauts plateaux du Bogota étaient occupés par les Tschibtschias; l'Equateur, la Bolivie et le Pérou par les Incas, chers à Marmontel; mais entre leurs royaumes s'étendait une immense région dont l'histoire restait inconnue. Le docteur Preuss, conservateur du Musée ethnographique de Berlin, y dirigea des fouilles aux frais et pour le compte de cet établissement. Les antiquités qu'elles ont fait apparaître consistent en dalles funéraires, souvent accompagnées de statues monolithes, couchées ou debout, dont quelques-unes atteignent quatre mètres de haut. M. Preuss en a découvert plus de 120; il en a pris des empreintes sur papier et des photographies. Ce sont pour la plupart des figures humaines, les unes mâles, d'autres femelles et d'autres indécelées; mais il y a aussi des figures d'animaux. Des hommes sont représentés avec des cuirasses, ainsi que des guerriers; l'un d'eux tient une massue. Une des figures les plus remarquables est celle d'un homme à cheval sur les épaules d'un autre; il a un groin de porc, une trompe et des défenses. Plusieurs statues ont deux têtes, l'une en haut comme tout le monde, la seconde à l'autre extrémité. Une femme porte à la main une demi-lune, tandis qu'une lune pleine l'entoure comme un nimbe. Parmi les animaux, on reconnaît le Jaguar, qui figurait déjà dans les bas-reliefs du Mexique-Mexique, le puma, qui apparaît une fois monté sur quatre pieds d'homme, le singe et la grenouille; mais les espèces les plus nombreuses, appartiennent à la faune nocturne ou souterraine, chauve-souris, hiboux, serpents, lézards, iguanes. On n'a trouvé dans les tombeaux ni or, ni cuivre; chose plus surprenante, on n'y trouve pas de squelettes. Toutes ces sculptures, au dire de M. Preuss, indiquent un art élevé; il croit qu'elles représentent: autant de divinités, dont la principale était la lune, reine de la nuit et du monde souterrain. Elles diffèrent de toutes les figures trouvées dans le reste de l'Amérique du Sud. Les Espagnols n'ayant fait aucune mention de ce peuple disparu au moment de la conquête, sa civilisation a dû être antérieure à celle des Incas.

Accord Entre la Roumanie et l'Egypte.

Correspondance Spéciale de l'Abbeille. Le Caire, 20 juin. — On attend la publication de l'accord commercial entre l'Egypte et Roumanie, qui vient d'être conclu et qui accorde aux deux pays le traitement de la nation la plus favorisée.